

Collectif de conseillers pédagogiques  
Département de l'Essonne  
[collectif.cpc.essonne@gmail.com](mailto:collectif.cpc.essonne@gmail.com)

à Evry, le 07/10/2020

à Madame La Rectrice  
Académie des services de  
l'Education Nationale de Versailles  
s/c de Monsieur Le Directeur  
Académie de l'Essonne

Objet : Demande d'audience

Madame la Rectrice,

Le collectif des conseillers pédagogiques de l'Essonne a été reçu le 09/07/19 et le 25/11/19 par Madame BAGLIN-LE GOFF, Directrice Académique de l'Essonne afin de lui exposer les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs missions.

En effet, nous constatons, au fur et à mesure des années, la dégradation des conditions d'exercice de la fonction de conseiller pédagogique et la remise en cause de l'essence même du métier de formateur et des valeurs qui le portent.

Nous effectuons au quotidien, un travail d'accompagnement et de formation au plus près des équipes enseignantes, pour permettre à tous les élèves de réussir dans l'Ecole de la confiance.

Parallèlement, des tâches administratives nombreuses et chronophages, l'ajout, chaque année, de nouvelles missions, alourdissent notre charge de travail et ont un impact direct et conséquent sur la réalisation et la qualité de nos missions premières.

Notre santé physique et psychologique est menacée, comme en témoignent les fiches RSST établies par plusieurs CPC au sein du département de l'Essonne depuis le début de l'année scolaire 2019-2020, pour lesquelles nous n'avons eu aucune réponse malgré les obligations relatives à la législation en vigueur (Art.4121 du code du travail).

Au seuil de cette année scolaire viennent s'ajouter le déploiement des plans Français et Mathématiques avec la mise en place d'accompagnement en constellations. Ce dispositif auquel nous souscrivons pleinement, s'inscrit dans un retour au cœur de notre métier, la formation. Mais ces nouveaux dossiers ajoutent l'équivalent de plus de 100 jours de travail à un emploi du temps déjà saturé par l'empilement des missions depuis plusieurs années.

Cette mesure aurait dû être accompagnée de créations significatives de postes de formateurs dédiés ou de décharges spécifiques, mais cela n'a pas été le cas.

C'est pourquoi, nous vous alertons aujourd'hui sur la situation des CPC. Vous trouverez ci-dessous nos principales revendications :

- Recentrage des missions des CPC sur le pédagogique.

- Suppression de la prise en charge des dossiers administratifs par les CPC tels que GAIA, PPMS, PIAL, Référent sécurité... Chaque année, de nouveaux dossiers administratifs sont à la charge des CPC ce qui engendre une réelle surcharge de travail qui n'est plus supportable.
- Réelle reconnaissance de notre fonction et de notre métier par l'Institution ;
- Revalorisation salariale : la rémunération des CPC a été écartée de toutes les revalorisations récentes et de tout régime indemnitaire (prime REP/REP+, ISAE...). L'accès à un poste de CPC entraîne, de façon quasi systématique, une perte de salaire par rapport à un poste d'enseignant, de PEMF ou de directeur, alors qu'il nécessite une certification spécifique et exigeante.
- Remboursement des frais de déplacement au sein du territoire de la circonscription.
- Mise en place des constellations dans le cadre des plans Français et Mathématiques, par des formateurs qualifiés, volontaires, et non désignés.
- Création de postes de CPC, CPD, PEMF au sein de l'Académie pour accompagner le déploiement des nouveaux dispositifs (dédoublément, scolarisation obligatoire, plan Français et Mathématiques).

Manquant de moyens nécessaires à la réalisation de nos missions, nous ne sommes plus en mesure d'accomplir l'ensemble des tâches qui nous incombent aujourd'hui, notamment, les plus récentes, à savoir la mise en œuvre des plans Français et Mathématiques pour lesquels nous suspendrons notre participation et notre prise en charge à compter du retour des vacances de la Toussaint 2020, sans réponses concrètes de votre part à nos revendications.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter aux difficultés croissantes que nous rencontrons.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, nos salutations distinguées et vous prions de croire en notre respectueux dévouement et engagement pour le service public.

Le collectif des conseillers pédagogiques de l'Essonne